

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE  
29, rue principale  
62142 COLEMBERT  
E-mail: [ce.0620884z@ac-lille.fr](mailto:ce.0620884z@ac-lille.fr)  
Tél: 03 21 33 30 69

## INFORMATIONS DE RENTREE

### L'équipe éducative

**2 enseignant(e)s:** Toute Petite Section (TPS), Petite Section (PS), Moyenne section (MS)

**Madame TONNOIR :** Grande Section (GS)

**Madame LECENDRE :** Cours Préparatoire (CP) et Cours élémentaire première année (CE1)

**Madame FEUTRY/1enseignant(e) :** Cours élémentaire première année (CE1) et Cours élémentaire deuxième année (CE2)

**Madame RETAUX :** Cours élémentaire deuxième année (CE2) et Cours Moyen première année (CM1)

**Monsieur Ghezal/Mme Glavieux:** Cours Moyen deuxième année (CM2)

### **Entrées et sorties des classes (suivant le protocole sanitaire en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre)**

#### Horaires (peuvent-être modifiés selon le protocole sanitaire en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre)

##### **accueils**

- classes élémentaires : 8h50 et 13h20 directement **dans les classes**

- classes maternelles : 8h50 et 13h20 dans les classes de Madame TONNOIR et de Madame ...

**Les enfants sont accueillis directement dans les classes.** Les parents n'entrent pas dans l'enceinte scolaire.

##### **classes**

- Matin : 9h-12h

- Après-midi : 13h30-16h30

##### **sorties**

- classes élémentaires : 12h et 16h30 (au portail)

- classes maternelles : 12h et 16h30 (dans la classe)

### **Entrées et sorties des classes maternelles (suivant le protocole sanitaire en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre)**

Les enfants sont remis aux parents ou à une personne nommément désignée et inscrite sur la fiche de renseignements **(en cas de changement, le préciser par écrit).**

Tout élève non repris à l'heure est conduit temporairement le midi à la cantine et le soir à la garderie (salle des fêtes).

### Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaire

Le protocole sanitaire est consultable sur internet (site du ministère de l'Éducation nationale).

Le masque est obligatoire pour les adultes dans l'école.

Les parents, les accompagnateurs éviteront d'entrer dans l'école.

## Sécurité lors des sorties

Il est demandé aux enfants de rejoindre calmement leurs parents et d'éviter de courir sur la cour et là où voitures, autocar mais aussi piétons circulent.

Il est recommandé aux parents de n'emprunter que les aires de stationnement aux abords de l'école afin de ne pas gêner les élèves ou le passage du car de ramassage.

Il est rappelé que, pendant le temps scolaire, l'aire se trouvant en face de la salle des fêtes est interdite à tout véhicule.

## Absences et retards

Les absences sont à signaler par téléphone le matin avant la classe ou pendant les heures de récréation.

Tout retard doit être justifié : un formulaire vous sera remis par l'enseignant(e) qu'il vous faudra renseigner.

Si vous devez emmener votre enfant pendant le temps scolaire, il vous sera demandé de remplir un formulaire de prise en charge de l'élève.

## Règlement intérieur de l'école

Le règlement voté en Conseil d'école l'an dernier demeure en vigueur jusqu'au prochain conseil d'école.

Je demande pour les familles qui ont des enfants nouvellement inscrits de prendre connaissance du règlement intérieur et de le signer après lecture (il leur sera remis dès les premiers jours de la rentrée).

## Fiches de renseignements

Merci de vérifier la fiche de renseignements pré-remplie (**la corriger en rouge et la compléter**), compléter les fiches vierges.

Vérifiez que les numéros de portables sont encore en service.

Une adresse mail par foyer est nécessaire.

Toutes les feuilles seront datées et signées.

Si votre enfant a un problème de santé particulier, faites-le nous savoir rapidement (allergies...), de même s'il bénéficie d'un PAI, d'une trousse de secours personnelle...

## Assurance scolaire

Pour être bien protégé, un enfant bénéficie d'une double garantie : la « Responsabilité Civile » s'il cause un dommage et la « Protection Individuelle /Accidents corporels » s'il en est victime. Cette garantie est parfois absente dans les contrats d'assurances. Concrètement, si l'enfant se blesse seul ou si aucun responsable n'est identifié (8 accidents sur 10) aucun recours n'est possible.

Aussi est-elle vivement recommandée pour tout le temps où les enfants restent à l'école. De plus, elle est obligatoire pour toutes les sorties et activités facultatives, c'est à dire celles qui dépassent le temps scolaire ; celles qui impliquent une participation financière des familles et celles qui donnent lieu à un déplacement inhabituel (classe de neige, sorties éducatives). Parlez-en à votre assureur.

Et à ce titre, il vous sera remis à la rentrée les imprimés MAE (Mutuelles Assurances Elève) qu'il vous faudra renseigner et rendre à l'enseignant ou utiliser l'imprimé reçu à la maison. Le chèque est à établir à l'ordre de la MAE.

## Objets dangereux et bijoux

Il est interdit d'apporter à l'école des objets dangereux ou susceptibles de troubler l'ordre de la classe ou l'usage des espaces communs.

Il est vivement recommandé de ne pas introduire dans l'école des jouets, des objets, appareils ou vêtements de valeur élevée. L'école ne saurait être tenue responsable de leur surveillance.

Restez attentifs au contenu des cartables, sacs et poches des enfants pour la sécurité de tous.

## Les goûters

Le goûter est interdit aux récréations que ce soit le matin ou l'après – midi.  
Seuls les enfants restant à la garderie sont autorisés à en avoir un.  
Les gourdes d'eau sont admises.

## Restaurant scolaire

Les enfants sont surveillés par un enseignant.

**En cas de traitement (prise d'antibiotique au moment du repas, par exemple), il est obligatoire de fournir l'ordonnance ainsi qu'une autorisation écrite, datée et signée.**

Une boîte aux lettres placée dans le hall des classes primaires et maternelles est mise à votre disposition pour recueillir les paiements des factures des services périscolaires (cantine ; ramassage ; garderie).

## Organisation de l'année scolaire

Le temps scolaire hebdomadaire des élèves est réparti sur 4 jours de classe, c'est à dire 24 heures d'enseignement (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, une aide personnalisée répondant à leurs besoins sera proposée.

## Evaluations

Dès les premiers jours de la rentrée, des évaluations diagnostiques seront mises en place pour permettre aux enseignants de mieux différencier leur pédagogie et de mieux analyser les difficultés rencontrées par certains élèves afin de mettre en œuvre, au plus vite, les aides nécessaires notamment dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative.

Ces évaluations permettront de mieux connaître leurs acquis et leurs besoins dans les domaines suivants :

- Langue orale pour les élèves de la Petite Section ;
- Maîtrise des mathématiques et de la langue orale et écrite pour les élèves de la Moyenne Section, de la Grande Section, du Cours Préparatoire et du Cours élémentaire 1 ;
- Mathématiques et Langue Française pour les élèves du Cours élémentaire 2ème année et du Cours Moyen.

A partir des repérages des difficultés, le conseil des maîtres élaborera un dispositif d'activités d'aides personnalisées **(APC : activités pédagogiques complémentaires)**

## Accueil des parents par le directeur

N'ayant pas la charge de ma classe le lundi, si vous souhaitez me rencontrer, merci de prendre rendez-vous de préférence ce jour-là. Il ne sera pas possible d'être reçu les autres jours pendant les temps de classe. Merci de votre compréhension.

## Elections des représentants de parents d'élèves

Si vous souhaitez proposer votre candidature, une réunion d'information se tiendra prochainement.

## Inspection Départementale de l'Education

L'école primaire publique communale mixte de Colembert dépend de l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription d'Etaples sur mer.

Adresse : 23, rue de Montreuil 62630 ETAPLES/MER

Tél : 03 21 89 61 00

## Liaison famille/école

### **Classes élémentaires :**

Votre enfant possède un cahier de liaison qu'il doit toujours avoir dans le cartable. Outil indispensable, il assure le lien entre la famille et l'école. Les renseignements que le directeur ou l'enseignant(e) désire vous communiquer seront inscrits ou collés. Il vous est possible de noter toute information ou communication destinée à l'enseignant(e) sur ce cahier. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir signer ce cahier chaque soir.

### **Classes maternelles :**

Les notes d'informations seront remises aux parents en fonction des besoins au moment de la sortie.

### **Communication :**

**Un espace numérique de travail (ENTHDF) sera mis en place prochainement, il remplacera en partie le cahier de liaison,**

**Il permettra une communication entre les familles, l'école et les enseignants**

**Les enseignants(es) se tiennent à votre disposition pour vous recevoir après la classe, uniquement sur rendez-vous.**

**L'accueil des parents s'effectuera exclusivement par l'entrée du bureau (côté rue principale).**

## Recommandations diverses

Je me permets enfin de porter à votre attention les recommandations suivantes :

=> Il est rappelé que tout objet dangereux (ballon de foot, balle de tennis, objet pointu ou coupant, pétards, briquets, etc.) est interdit dans l'enceinte de l'école, et qu'il sera immédiatement confisqué.

=> Les jouets de collection ainsi que le téléphone portable sont interdits à l'école.

=> Que tout objet de valeur est apporté aux risques et périls de son propriétaire.

**Tout médicament est interdit à l'école, sauf lorsqu'un Projet d'Accueil Individualisé a été mis en place par le service de Médecine Scolaire.**

**Les maladies contagieuses doivent être signalées ; il en va de même pour la présence des poux.**

=> éviter de séjourner trop longtemps dans le hall des classes maternelles lors des entrées et des sorties ;

=> veiller à ce que votre enfant ne joue pas avec les jeux et le matériel installés dans le hall et sorte calmement de l'enceinte scolaire ;

=> respecter les horaires d'accueil : le matin : de 8h50 à 9h et l'après-midi : de 13h20 à 13h30

=> emprunter les aires de stationnement aux abords de l'école afin de ne pas gêner la circulation ;

=> En cas d'alerte orange ou rouge concernant les mauvaises conditions météorologiques (pluie, tempête, neige...) Il est recommandé de téléphoner ou de consulter le site de la commune, [www.colembert.fr](http://www.colembert.fr), pour s'informer si le service de transport scolaire est assuré.

**Le Directeur,  
M.Ghezal**